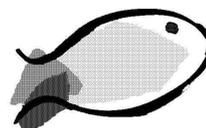


LE SAUMON EN FRANCE EN 2002



Conseil Supérieur de la Pêche

DES CAPTURES MOYENNES, PLUS FAIBLES EN EAU DOUCE

Les captures estimées en 2002 sont de 3488 saumons pour un poids de 11,9 tonnes. Sur ce total, 1978 saumons ont été pris en zone fluviale, dont 1746 aux lignes, et 232 aux filets dans les Gaves réunis (Adour). D'autre part, 1510 saumons ont été capturés au filet en zone maritime, dans l'estuaire de l'Adour et en Baie du Mont Saint-Michel (dans la réserve de pêche ou à proximité).

Ces captures sont supérieures à celles de 2001 (3033 saumons) mais restent très proches (99 %) de la moyenne des dix dernières années. Les captures en zone fluviale représentent 86 % de la moyenne des dix années précédentes, tandis que celles de la zone maritime constituent 124 % de la moyenne des dix années précédentes.

Le tableau ci-contre donne les estimations par rivière en séparant les poissons d'un hiver de mer ou castillons (1HM) et ceux de plusieurs hivers de mer (notés PHM), qui sont essentiellement des saumons de printemps (2 hivers de mer).

Il n'y a pas eu de captures de saumon connues au filet dans les estuaires bretons ni à la ligne dans certaines petites rivières de Bretagne (Jarlot, Flèche, Faou, Belon).

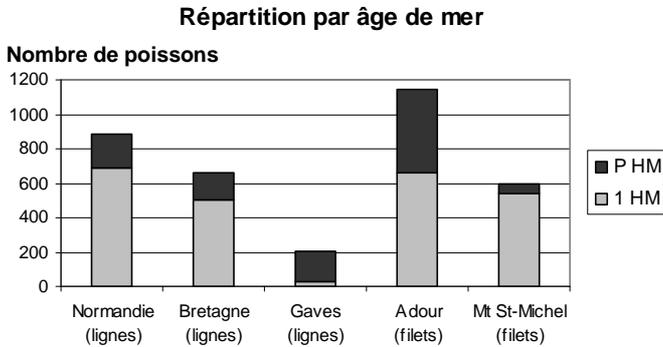
Il n'a pas été possible, faute d'informations fiables, d'estimer les captures de certaines rivières de Normandie, d'Artois-Picardie et de Basse Normandie où on sait que des saumons sont pris certaines années : Canche et Authie, Seine, Touques, Orne et Thar.

La plupart des poissons de plus de 90 cm de long ont été pris sur le Gave d'Oloron et ses affluents (Adour), et en second lieu sur la Sée et la Sélune. Les plus gros poissons par bassin pesaient 9,2 kg (94 cm) en Adour-Gaves (Gave d'Oloron), 6,3 kg pour 82 cm en Bretagne (Kergroix) et 8 kg pour 92 cm en Basse-Normandie (Sélune). Tous ces saumons avaient passé deux hivers de mer.

BASSINS	1 HM	P HM	TOTAL
PECHE AUX LIGNES			
BRESLE	13	1	14
ARQUES	16	2	18
SAIRE	15	0	15
SIENNE	22	9	31
VIRE	15	0	15
SEE	506	94	600
SELUNE	100	80	180
COUESNON	0	10	10
<i>Normand.-Picardie</i>	<i>687</i>	<i>196</i>	<i>883</i>
LEFF	4	2	6
TRIEUX	28	5	33
JAUDY	9	0	9
LEGUER	73	23	96
YAR	0	1	1
DOURON	19	12	31
DOURDUFF	0	1	1
QUEFFLEUTH	1	0	1
PENZE	7	3	10
ABER-WRAC'H	1	4	5
ABER-ILDUT	6	3	9
ABER BENOIT	0	1	1
ELORN	31	10	41
MIGNONNE	0	2	2
CAMFROUT	0	2	2
AULNE	31	21	52
GOYEN	24	5	29
ODET-JET-STEIR	64	16	80
AVEN	30	4	34
ELLE-ISOLE	42	21	63
SCORFF	26	1	27
BLAVET	108	14	122
KERGROIX	1	4	5
<i>Total Bretagne</i>	<i>505</i>	<i>155</i>	<i>660</i>
GAVE D'OLORON	17	165	182
GAVE MAULEON	2	8	10
NIVE	1	2	3
NIVELLE	6	2	8
<i>Total Sud-Ouest</i>	<i>26</i>	<i>177</i>	<i>203</i>
Total lignes	1218	528	1746
PECHE AUX ENGIS			
Baie Mt St-Michel	540	60	600
ADOUR estuaire	530	380	910
ADOUR fluvial	135	97	232
Total engins	1205	537	1742
TOTAL GENERAL	2423	1065	3488

UNE MAJORITE DE CASTILLONS

En 2002, les castillons (1 HM) ont représenté 69 % des captures totales (70 % des captures aux lignes) contre 51 % en 2001 et 27 % en 1999. C'est moins que leur part estimée dans les



stocks (par exemple : 82 % en Bretagne-Normandie), mais cela confirme l'évolution amorcée en 2000 vers une exploitation plus équilibrée des différentes classes d'âge marin. Ce résultat national masque des disparités : la

part des poissons de plusieurs hivers de mer (P HM) dans les prises reste important sur les Gaves (90 %) et dans l'estuaire de l'Adour (58 %), comme l'indique la figure ci-contre.

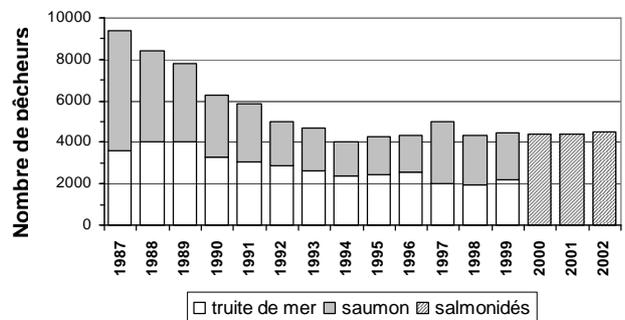
Un prélèvement réorienté vers les castillons est plutôt favorable, toutes conditions égales par ailleurs, car il signifie un allègement de la pression sur les saumons de plusieurs hivers de mer. Le groupe de travail "saumon atlantique" du Conseil International pour l'Exploration des Mers (CIEM) recommande depuis plusieurs années une diminution du prélèvement des « plusieurs hivers de mer » dans tout le sud de l'Atlantique Nord-est, France comprise, en raison d'une inquiétante raréfaction. Cette fraction des stocks est sous la limite de conservation depuis plus de 6 ans, selon la modélisation d'abondance avant pêche.

Les saumons de trois hivers de mer sont très rares dans les captures 2002 : seulement 2 ont été pris aux lignes et 39 au filet dans l'Adour.

UN EFFECTIF STABLE DE PECHEURS DE SALMONIDES MIGRATEURS

Depuis l'an 2000, il n'existe plus qu'une taxe pour pêcher à la fois le saumon et la truite de mer. Le nombre de pêcheurs à la ligne de saumons nécessite donc d'être estimé à partir de différentes hypothèses, ce qui n'a pas été réalisé pour 2002. On note cependant que le nombre de timbres "salmonidés migrateurs" est de 4497 (contre 4375 en 2001), soit l'égal de la moyenne des dix années précédentes (4492). Le graphique ci-contre illustre la relative stabilité du nombre de pêcheurs de salmonidés migrateurs

depuis 1993. Les pêcheurs professionnels au filet dans l'Adour étaient au nombre de 58 en zone maritime, dont 37 ont effectivement pêché des saumons, et de 20 en zone fluviale dont 12 ont pêché des saumons.



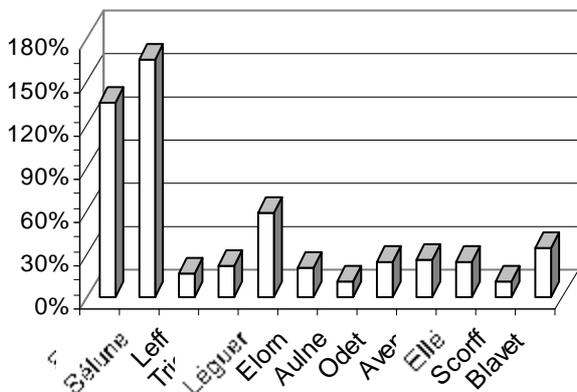
PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA SAISON DE PECHE

En **Bretagne**, la gestion des captures s'effectue par des Totaux Autorisés de Captures (TAC) depuis 1996. Chaque rivière dispose d'un TAC établi selon la surface et la capacité d'accueil de ses habitats à tacons, afin de préserver pour la reproduction un contingent de saumons permettant de garantir le renouvellement des populations. En 2002, les TAC provisoires de début de saison ont été revus à la baisse au 1^{er} juillet (- 1/3) en raison des faibles remontées. La consommation moyenne des TAC n'a atteint que 41% en fin de saison, malgré les prolongations

automnales appliquées à présent sur une majorité de rivières à saumons. Le pourcentage de consommation des TAC des principales rivières fait l'objet de la figure en page suivante. Un TAC de saumons de printemps (poissons de 2 hivers marins) est en place en Bretagne depuis 2000, et a pour but de diminuer leur part dans les captures pour tendre vers celle observée dans les stocks (10 à 20 %). En 2002, contrairement à 2001, aucun de ces TAC de printemps n'a été atteint et aucune fermeture printanière n'est donc intervenue.

En **Basse-Normandie**, le nombre de saumons capturés à la ligne a dépassé celui de la Bretagne pour la première fois depuis 1987. Dans cette région, le TAC de saumons de printemps appliqué en 2000 a depuis deux ans

Part du TAC capturé en 2002



été remplacé par un retard d'ouverture de 7 semaines. Le résultat des saisons 2001 et 2002 est net : il se capture autant de ces saumons sur la Sée et la Sélune que les années précédentes dans les premières semaines suivant l'ouverture décalée. Cette mesure ne permet donc pas de protéger les saumons de printemps en raison de la forte efficacité des pêcheries aux lignes. Ces rivières ont eu une fermeture anticipée en juillet et août, le TAC ayant été atteint. Mais en fait, les captures estimées se sont avérées plus importantes, respectivement 135 et 160 % du TAC, soit un dépassement encore plus accusé qu'en 2000 (figure ci-contre). Les captures 1999-2002 sont le double de celles des dix années antérieures car l'effort de pêche s'est maintenu sur les saumons de printemps, alors qu'il s'est accru sur les castillons avec le recul de la date de fermeture.

Dans le bassin **Adour-Gaves**, le nombre de reproducteurs sur frayères est chroniquement insuffisant par rapport au potentiel. Un quota de 190 et 20 captures aux lignes était en vigueur sur le Gave d'Oloron et la Nive, complété d'un recul d'un mois de l'ouverture (appliqué depuis 2000), afin de réduire la part des saumons de printemps (PHM) dans le prélèvement. Le quota a été légèrement dépassé sur les Gaves (192 poissons) mais pas sur la Nive (3 poissons). Le recul d'ouverture n'a pas eu l'effet recherché car la proportion des PHM est restée très forte (83 % à 90 %) dans les prises aux lignes de 2000 à 2002. Dans l'estuaire, les fermetures de 6 semaines consécutives de la pêche au filet (juin-juillet) qui ont été appliquées de 1999 à 2001 ont été remplacées en 2002 par une répartition régulière sur toute la saison, avec 2 à 3 jours de relève par semaine à partir d'avril. En

conséquence, les captures ont augmenté (n=1142) par rapport à 2001 (n= 937) et le nombre des castillons est passé de 150 à 665. Simultanément, leur taux d'exploitation a plus que doublé, passant de 7 % en 2001 à 18 % en 2002, ce qui est modéré. Par contre, le taux d'exploitation des saumons de plusieurs hivers marins est resté élevé (environ 50 %), sachant qu'il se situe entre 46 et 55 % depuis 1999.

Si des progrès significatifs ont été accomplis dans la gestion des pêcheries à la ligne et aux filets par une concertation régulière au sein du CoGePoMi Adour, un meilleur échappement des saumons de plusieurs hivers marins apparaît souhaitable sur ce bassin, compte tenu des inquiétudes portant sur cette fraction des stocks, et des recommandations faites par le CIEM au niveau international.

DES POPULATIONS DE TACONS D'UN ASSEZ BON NIVEAU

Depuis plusieurs années, les populations automnales de tacons sont suivies par des pêches à l'électricité, souvent par la méthode des "indices d'abondance", qui permet, à moyens équivalents, d'augmenter le nombre de points contrôlés pour fournir une vision plus complète sur un bassin. L'indice calculé est le nombre de tacons de l'année en cinq minutes de pêche. La conversion de l'indice d'abondance en densités par surface d'habitat n'est pas la même selon les bassins. Les indices sont donc à interpréter en fonction du cours d'eau considéré.

Sur le bassin du **Rhin**, l'indice moyen (38 tacons 0+) des affluents vosgiens de l'III a doublé par rapport à la période 2000-2001. Il s'agit uniquement de tacons issus d'alevinage, en l'absence de reproduction naturelle significative.

En **Bretagne**, les indices ont été les plus forts depuis 1997. La moyenne régionale sur 15 rivières est de 44 tacons 0+, en progression de moitié par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Sur l'**Allier**, l'indice moyen est de 38 tacons 0+, avec des disparités importantes selon les principaux secteurs (amont de Langogne avec uniquement de la reproduction naturelle, secteur Langeac-Poutès et aval de Langeac, où des alevinages sont effectués). Sur la Sioule, principal affluent de l'**Allier**, les indices ont baissé en 2002 (35 tacons 0+) par rapport à 2001 (102 tacons) et à 2000 (90 tacons). Ils résultent pour l'essentiel des alevinages, en raison des difficultés migratoires rencontrées par

les saumons adultes. Sur le bassin **Adour-Gaves**, la population automnale a été estimée à 330 000 tacons, en retrait par rapport au record de l'an dernier (500 000 tacons), mais bien au dessus de la moyenne des dix années antérieures (121 000 tacons). Cette population est en progression depuis 1990 avec la réouverture de nouvelles zones de frai, présentant une productivité supérieure, sur le Gave de Mauléon, le Gave d'Aspe, le Gave de Pau et le Vert.

EVOLUTION DES STOCKS MENACES OU EN COURS DE RESTAURATION

Sur le **Rhin** supérieur, où le saumon s'est éteint dans les années 1950, on a dénombré 94 saumons dans la passe à poissons d'Iffezheim en 2002, dont 83 % de castillons et 16 % de deux hivers marins (contre 57 % en 2001). Il s'agit de résultats cohérents avec les déversements de tacons effectués, mais préliminaires, car le cycle naturel n'est pas réamorçé en Alsace. Les obstacles non aménagés du Rhin, de l'Ill et de ses affluents ne permettent pas encore une reprise de la reproduction naturelle.

Nombre de saumons contrôlés sur différentes stations de suivi

Bassin	Station	1997	1998	1999	2000	2001	2002	97-2001
RHIN	Iffezheim				75	59	94	67
ALLIER	Vichy	389	267	515	379	400	541	390
Haut-ALLIER	Poutès	35	31	130	112	53	40	72
DORDOGNE	Tuilrière	571	230	481	1055	1023	1417	672
GARONNE	Golfech	62	90	217	436	599	351	281
GARONNE	Bazacle	10	37	40	73	123	121	57

Sur le bassin **Loire-Allier**, la pêche est fermée depuis 1994 en raison de la faiblesse du stock, menacé d'extinction. Pourtant, il s'agit de la dernière population de saumon d'Europe de l'ouest adaptée à de longues migrations (plus de 800 km sur le seul axe Loire-Allier), et elle est constituée de plus de 99 % de poissons de plusieurs hivers marins, ce qui est en soi exceptionnel. A la station de contrôle de Vichy (600 km de la mer), 541 saumons ont été filmés en 2002. L'ordre de grandeur est le même que précédemment, et ne permet pas de garantir la pérennité du stock. Un objectif à court terme de 1700 saumons à Vichy semble un minimum compte tenu du potentiel de production en juvéniles situé à l'amont.

La **Dordogne** confirme l'augmentation des retours depuis 2000 et enregistre son meilleur résultat, avec 1417 saumons contrôlés à

Tuilrière, soit plus du double de la moyenne de cinq dernières années (n=672). La reproduction naturelle a été constatée en différents points ces dernières années, mais des tacons issus de celle-ci n'avaient jamais été mis en évidence que sur des affluents. Grâce à une nouvelle méthode de marquage par projection de colorant fluorescent, on a pour la première fois démontré la présence de tacons nés dans la Dordogne elle-même.

Sur la **Garonne**, 351 saumons ont été comptés à Golfech. Seulement 121 d'entre eux sont passés à Toulouse, à 96 km en amont. Cette disparition sur un tronçon dépourvu de frayères

est constatée depuis des années, et une expérience de radio-pistage a été menée en 2002 pour préciser le comportement des poissons à l'amont de Golfech. L'étude se poursuivra en 2003 pour améliorer la compréhension de ce problème. D'autre part, un tronçon de la moyenne Garonne équipé de 17 usines hydroélectriques, situé en amont de Toulouse, fait l'objet d'un piégeage-transport de saumons par camion vers l'amont (adultes) et vers l'aval (smolts) depuis 1999. En 2002, 11658 smolts ont ainsi été transportés en aval de Golfech, évitant les mortalités successives par passage dans les turbines, et 32 adultes ont été acheminés en amont.

Sur le **Gave d'Oloron**, 566 saumons ont été contrôlés à Sorde l'Abbaye (497 en 2001) et sur le Gave de Mauléon, 492 saumons ont été contrôlés à Chéraute (350 en 2001). Le Gave de Mauléon et le Gave de Pau sont deux importants affluents du Gave d'Oloron de nouveau colonisés par l'espèce depuis moins de cinq ans, suite à la réalisation de passes migratoires.